



LE MOT DU MAIRE

Les chutes de neige du 14 novembre resteront longtemps gravées dans nos mémoires. Je tiens à saluer cette belle solidarité qui s'est mise en place très rapidement. En effet, nous avons pu constater une mobilisation importante des voisins, amis et famille, avec une pelle pour certains, un groupe électrogène pour d'autres ou encore un repas chaud ou une douche chaude.

Je tiens à remercier également Stéphane BARRUYER et Jean-Claude ABISSET qui auront fait leur maximum pour dégager au mieux tous les accès, sans oublier les agriculteurs qui de leur propre initiative ont participé au déneigement et au déblaiement des voies obstruées par des arbres cassés et tombés.

L'inauguration de la mairie prévue le samedi 16 novembre a bien évidemment été annulée et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle a été reportée au *samedi 8 février*.

Une fin d'année très dense comme à l'habitude avec les lotos du Sou des Ecoles et de la Chasse et l'incontournable Téléthon avec la participation des associations que je remercie pour leur investissement. Une collecte qui s'élève à 2037 €, nous pouvons en être fiers !

L'année 2020 débutera par la traditionnelle cérémonie de vœux à laquelle vous êtes tous conviés, le samedi 4 janvier à 11 heures et qui sera suivie à midi par une autre cérémonie au cours de laquelle nous donnerons le nom de notre regretté Henri à la salle des fêtes.

Quelques moments forts pour JAILLANS que je serai heureuse et émue de partager avec vous.

Que ces fêtes de fin d'année vous permettent de vous ressourcer en famille et que l'année nouvelle vous apporte santé et bonheur pour vous et vos proches !

Bien à vous

Votre maire,

Isabelle ROBERT.

**Permanence
de M^{me} Le Maire
Sur rendez-vous
Mar. 14h à 18h
Sam. 9h à 12h**

PORTAIT DE NOS DEUX BOULANGERS Julien MARRET ET Julien BONET



Le 26 octobre restera une date importante dans l'histoire de notre commune puisque ce jour-là notre boulangerie ré ouvrait ses portes un an après le départ de Jean-Paul et Chrystel DILLMANN.

47 ans à eux deux, Julien MARRET et Julien BONET sont prêts pour l'aventure ! Le premier s'occupe de la pâtisserie et façonne les viennoiseries. Le second pétrit et cuit le pain. Tout est fait maison avec des produits frais.

Un démarrage un peu compliqué car ils avouent avoir manqué de temps pour les essais et pour s'approprier le matériel et tiennent par conséquent à remercier la population qui a su faire preuve de patience et de compréhension.

Il faut aussi du temps pour connaître les habitudes de leurs clients ce qui s'est fait à un rythme très rapide. Selon les dernières statistiques, nous serions parait-il très gourmands. La consommation de choux à la crème chantilly est en hausse constante et je ne vous parle même pas des éclairs à la chartreuse !

Deux mois à peine qu'ils sont installés et voilà déjà qu'ils parlent de faire évoluer leur offre. On ne peut que les y encourager et surtout les soutenir en venant découvrir et déguster.

La période de Noël est particulièrement propice à la gourmandise. Pensez à réserver vos bûches !

Plus qu'un commerce la boulangerie devient un lieu de rencontre puisqu'on peut y boire un café ou un chocolat chaud en commentant les nouvelles du Dauphiné ou de l'Impartial. Un lieu qui redonne vie à la place et où l'on aime se croiser !

Je me permets donc à quelques jours de l'année nouvelle de leur renouveler tous nos souhaits de réussite et de pleine intégration dans notre commune.

Vive le commerce de proximité !

Isabelle ROBERT

Horaires d'ouverture au public du secrétariat



Pendant les fêtes le secrétariat de la mairie sera fermé

Vendredi 27 décembre 2019

Inscriptions sur liste électorale

Pour pouvoir voter sur la commune, il faut être inscrit sur les listes électorales de celle-ci.

Pour les jeunes Jaillanais de 18 ans ayant fait leur démarche de recensement citoyen dans les 3 mois suivant leurs 16 ans et n'ayant pas déménagé depuis, l'inscription est automatique (vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie pour information).

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription,...) vous devez prendre l'initiative de la demande.

L'inscription ou le changement d'adresse peut intervenir jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales est le 7 février 2020, le 1^{er} tour des élections ayant lieu le dimanche 15 mars et le second tour le dimanche 22 mars 2020

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et européennes. Pour exercer ce droit de vote, il faut être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge (18 ans) et de capacité juridique.

Les pièces à produire pour l'inscription sont :

Pour justifier de votre identité : Carte nationale d'Identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription. Si le nom marital ne figure pas sur ces pièces, fournir le livret de famille.

- **Pour justifier de votre domicile :** quittance de loyer ou d'électricité ou de téléphone fixe ou avis d'imposition (tous les documents doivent avoir été établis depuis moins de 3 mois). Si le nom porté sur ce justificatif est différent du vôtre, vous devez fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge et la copie de sa carte nationale d'identité.

Les pièces justificatives précisées sur le formulaire doivent obligatoirement être jointes à la demande.

Attention électeurs radiés : si vous êtes aussi inscrits sur une liste consulaire, vous devez choisir de vous faire radier de la liste principale ou consulaire. Sans choix de votre part, l'INSEE interviendra et effectuera votre radiation de la liste principale. Un doute ? Vérifiez votre inscription sur les listes électorales sur le site service-public.fr



Dans le cadre de la réforme de la révision de la liste électorale et la mise en place du Répertoire Electoral Unique, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale a été mise en place sur la commune de JAILLANS.

Par arrêté n° 2019010-0004 du 10 janvier 2019, le préfet a désigné les membres de la commission de contrôle de la commune.

Elle est composée de M. Pierre-Olivier MACHON (conseil municipal), de Mme Maryse GUTIERREZ (déléguée de l'administration) et de Mme Danielle MESTRE (déléguée du Tribunal de Grande Instance).



Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune français, ayant atteint l'âge **de 16 ans et 1 jour**, les filles comme les garçons, doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics notamment.

Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.



Site internet de la commune

La commune dispose d'un site internet sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations mises à jour régulièrement.

www.jaillans.fr

N'hésitez pas à le consulter

Divagation chats et chiens

La mairie est saisie très régulièrement de plaintes concernant la divagation des chiens et des chats. **Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et chats.**

Les propriétaires sont responsables des accidents de toute nature que peuvent causer leurs animaux.

La notion d'animal errant ou en état de divagation : Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, *Consorts Falquet*).

De même, les aboiements ininterrompus et répétitifs de chiens, peuvent être gênants pour le voisinage. Dans un souci de tranquillité publique, il est demandé aux propriétaires d'animaux, de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas trop « bruyants ».

Permanence du service social

Depuis avril 2007, trois assistantes sociales du département de la Drôme interviennent sur le secteur d'HOSTUN et des communes avoisinantes.

Il s'agit de Mmes BONNET Myriam, ARNAUD Florence, BONNET Marie-Thérèse. Elles peuvent vous recevoir soit :

Sur rendez-vous au Centre médico-social – 12 rue du Cheval Blanc 26300 BOURG DE PEAGE – tél 04 75 70 88 30

En permanence, sans rendez-vous, en mairie d'HOSTUN, le 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 9 h à 10 h 30.



CONSEIL ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement ?

Afin d'améliorer la qualité de votre projet, Valence Romans Agglo vous propose les conseils gratuits, neutres et personnalisés d'un architecte paysager.

Les permanences sont gratuites et accessibles uniquement sur rendez-vous :

- **A Romans sur Isère, au 13-15 rue Réaumur, un lundi sur deux.**
- **A Valence 9 rue Cujas, un mardi sur deux.**

Avec ce service, l'enjeu pour l'Agglo est d'améliorer la qualité de l'architecture et des paysages du territoire.

Tous les projets visibles depuis l'espace public sont concernés :

- **l'aménagement de terrains à lotir : implantation, exposition, intégration au site...**
- **la construction, l'extension ou la surélévation d'un bâtiment d'habitation ou d'activité professionnelle ;**
- **la rénovation de façade, la création d'ouverture ;**
- **l'installation de clôture, de haies, en limite de terrain.**

Prises de rendez-vous

Noëlle MALOSSANNE / 04 69 64 70 49

noelle.malossanne@valenceromansagglo.fr



VIGIDEL

UN SITE INTERNET POUR RETROUVER SES BIJOUX VOLES

Afin de permettre aux propriétaires de quelques 400 objets saisis de retrouver leurs biens, les enquêteurs de la SECTION DE RECHERCHES DE CLERMONT-FERRAND ouvrent un site internet.

Ces objets, en grande majorité des bijoux, proviennent de vols commis entre le 1^{er} mars et le 27 juin 2019 sur une grande partie du territoire national (hors ouest, nord et nord-est). Le site est accessible sur <https://sr-63.webnode.fr/> et toute personne reconnaissant l'un ou plusieurs des objets est invitée à remplir le formulaire de contact disponible en ligne.

Le 30 juin 2019 et à la suite de 20 mois d'enquête en collaboration avec les militaires du GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE L'ALLIER, L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ITINERANTE et la POLICE FEDERALE BELGE, les militaires de la SECTION DE RECHERCHES DE CLERMONT-FERRAND démantèlent une filière internationale de vol et de recel de métaux précieux. Les principaux mis en causes sont alors mis en examen et placés en détention provisoire et plus de 2.3kg d'or sont immédiatement saisis.

Dans ce cadre, les enquêteurs recherchent désormais les propriétaires des objets saisis.

Toutefois, ils attirent l'attention sur le fait que certains bijoux ont pu être détériorés, notamment avec le retrait de pierres sur les bagues. Les photos présentées sur le site sont celles des objets découverts en l'état.

A réception du formulaire de contact mentionnant entre autres les coordonnées complètes et les références de la plainte, les enquêteurs prendront contact avec les éventuels propriétaires. La restitution ne pourra s'opérer qu'une fois la propriété confirmée, que ce soit via facture ou photo.



Major Christophe AUGUSTE

Référent Sûreté en prévention situationnelle et en vidéoprotection

Groupeement de gendarmerie de la Drôme

2 Avenue de la Mame – 26000 VALENCE

Tél : 04.75.82.56.66 / 06.24.62.38.36

christophe.auguste@gendarmerie.interieur.gouv.fr

referent-surete-zed26@gendarmerie.interieur.gouv.fr



ACCA DE JAILLANS



Chers amis utilisateurs des bois et des chemins de notre belle commune

Nous déplorons encore une fois cette année la destruction volontaire de miradors, des panneaux manquants, les postes de chasse ainsi que des panneaux indiquant les secteurs des battues organisées en cours.

Tout ce dispositif mis en place est obligatoire. Tout en nous permettant la pratique de notre passion il participe à l'optimisation de la sécurité des autres utilisateurs des bois

Merci de votre compréhension.

Cordialement

Le président de l'ACCA

Stéphane MARET



Pour connaître les coupures de courant sur la commune de JAILLANS en temps réel, télécharger l'application "Enedis à mes côtés", code Insee de la commune de Jaillans 26381



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas

Avec une centaine de décès en France chaque année et environ 4000 intoxications, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Pendant la saison de chauffe 2018-2019 en Auvergne-Rhône-Alpes, 97 épisodes d'intoxications au CO ont été signalés, 386 personnes ont été exposées et 182 transportées aux urgences hospitalières. Six décès ont été recensés. Au cours du récent épisode neigeux du 15 novembre des milliers de foyers ont eu une coupure d'électricité et le recours aux groupes électrogènes et chauffages d'appoint a été important. Sur un intervalle de 4 jours dans la Drôme, 21 personnes ont été exposées à des intoxications dont 8 conduites au centre hyperbare du CHU de Lyon avec comme origine essentielle l'utilisation inappropriée du groupe électrogène.

Plus généralement ces intoxications sont le plus souvent liées :

- ❁ A un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière, cuisinière,...) ;
- ❁ A un mauvais entretien des conduits d'évacuation des fumées ;
- ❁ **A un manque de ventilation ou à l'obstruction des grilles d'aération ;**
- ❁ A l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint ;
- ❁ A l'utilisation à l'intérieur de locaux, de groupes électrogènes, de braséro, de barbecue, ou d'outils à moteur thermique (cireuse, ponceuses, tronçonneuse...);

Comment éviter les intoxications ?

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié

- ❁ pour vérifier vos installations (chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles)
- ❁ pour vérifier et entretenir vos conduits de cheminées.

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage.

Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 mn, même quand il fait froid.



N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines salles d'eau et chaufferies principalement)

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence ce monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

Arrêtez si possible les appareils à combustion.

Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.

Appelez les secours :

112 : numéro unique d'urgence européen

18 : Sapeurs-Pompiers

15 : Samu

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers



Chers Jaillanais,

Depuis janvier 2018, le bulletin municipal sous forme papier n'est distribué qu'aux personnes en ayant fait la demande expresse.

Pour le recevoir, trois possibilités :

- 1. De préférence PAR MAIL au format pdf. Economie d'encre, de papier, de photocopieur, de temps, avec, pour avantages, les photos en couleur et un accès direct aux liens internet. Pour cela indiquez nous votre Email à l'adresse de la mairie : mairie.jaillans@wanadoo.fr, le bulletin vous sera alors envoyé par retour ou sur le site internet www.jaillans.fr abonnement à la newsletter.**
- 2. Venir chercher un exemplaire papier noir et blanc en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie**
- 3. Vous ne pouvez pas vous déplacer : téléphonez en mairie (04 75 48 83 99). Indiquez vos coordonnées au secrétariat, et le bulletin sera déposé dans votre boîte aux lettres.**

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre participation à ce geste citoyen.



Conseillers municipaux : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMANN, Patrice CLAVAISSON, Mathieu DUMONT, Régine ROIBET, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT, Virginie VIGNON, Alain BONNET

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Absents excusés : Patrice CLAVAISSON ayant donné pouvoir à Isabelle ROBERT. Jacques DILLMANN ayant donné pouvoir à Jean-Noël FOURNAT. Christophe VALLA ayant donné pouvoir à Pierre-Olivier MACHON

Secrétaire de séance : Céline ACTON



LOTISSEMENT LE HAUT DES BELLES.

Dans le cadre de l'intégration des voies privées du lotissement du Haut des Belles (ASL) à la commune de JAILLANS, Mme PASQUET et M. DELAUNAY (représentants de l'ASL) sont reçus par le Conseil Municipal.

Gérard SERRADURA, adjoint à la voirie et aux réseaux, explique aux représentants de l'ASL, la décision prise par l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que les futures démarches administratives à entreprendre afin de pouvoir mettre en place cette décision.

Le Conseil Municipal a décidé d'intégrer les voies privées du lotissement du Haut des Belles à la voirie communale. Cependant, la commune ne prendra pas en charge les espaces verts. Aussi, la commune demande à l'ASL de procéder à un bornage par un géomètre afin de délimiter la voirie et les espaces verts. Dans le cas où la voirie et les espaces verts font partie d'une même parcelle, il faudra prévoir alors de faire une division parcellaire. Les frais de bornage et de notaire resteront à la charge de l'ASL.

La commune acceptant de prendre en charge la partie voirie, la communauté d'agglomération (VRA) pourra donc prendre en charge l'éclairage public et l'assainissement.

L'ASL devra transmettre le procès-verbal du vote à l'unanimité des colotis sur le principe de cession des parties communes. Dès réception de ce document, les services de l'agglomération engageront un diagnostic de l'ensemble de l'assainissement. Les frais de ce diagnostic seront partagés par moitié entre l'ASL et l'agglomération.

Une fois le diagnostic établi, les services de l'agglomération accompagnés de la commune, présenteront à l'ASL les travaux à réaliser et le budget. Le montant de la participation financière aux travaux devra être voté à l'unanimité des colotis. A partir de cela, le conseil municipal et le conseil communautaire entérineront l'intégration.

Lors de la signature de l'acte chez le notaire l'ASL règlera la participation financière aux travaux et le notaire publiera l'acte à la conservation des hypothèques.

A compter de la signature de l'acte la commune prendra en charge la voirie et la communauté d'agglomération l'assainissement et l'éclairage public. Les travaux pour la partie assainissement seront réalisés dans un délai compris entre 6 mois à 1 an environ.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16/09/2019

Aucune remarque n'étant prononcée, le procès-verbal est donc approuvé par l'ensemble du conseil municipal. L'ordre du jour peut donc être abordé.



PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2020-DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DE LA REGION.

Projet d'investissement à l'étude : Réaménagement de l'entrée du village (devant l'école) et de l'arrêt de bus.



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

➤ **APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SID.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouveaux statuts du SID qui s'appliqueront après les prochaines élections municipales.

La modification porte sur le quorum afin que celui-ci soit plus facilement atteint pour un meilleur déroulement des réunions.

➤ **SORTIE DU PERIMETRE DU SID DES COMMUNES DE MIRMANDE ET SAULCE SUR RHONE**

En raison de l'absence d'intérêts réciproques, les communes de MIRMANDE et SAULCE SUR RHONE ont délibéré afin de se retirer du périmètre du SID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

APPROUVE les nouveaux statuts du SID

EMET UN AVIS FAVORABLE aux demandes de retraits présentées par les communes de MIRMANDE et SAULCE SUR RHONE.



AVIS SUR DOSSIER D'ENREGISTREMENT PRESENTE PAR LA SOCIETE FEUX D'ARTIFICES UNIC.

La société Feux d'Artifices UNIC a déposé une demande d'enregistrement auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations en

vue de la création d'une installation de stockage de produits explosifs située à Beauregard-Baret lieu-dit « les Combes ». Le rapport de recevabilité de l'inspection de l'environnement de la DREAL, précise que le dossier d'enregistrement comporte les éléments démontrant le respect total des prescriptions applicables à l'installation.

La commune de JAILLANS située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation projeté doit donner un avis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur la demande d'enregistrement relative au projet de création de l'installation de stockage de produits explosifs présenté par la société UNIC.



CHOIX DU LOCATAIRE POUR APPARTEMENT 1^{ER} ETAGE DE LA CURE.

L'appartement situé au 45B place de l'Eglise, La Cure est libre depuis le 1^{er} octobre 2019. Après étude des dossiers déposés, la commission d'attribution a retenu un dossier.

Après avoir pris connaissance du choix de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés :

- Ⓢ **DECIDE** d'entériner le choix de la commission
- Ⓢ **DIT** que le loyer restera inchangé, à savoir 420€ charges comprises.



QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Chemin de Peintres 2019- Bilan.**
- ❖ **Théâtre l'Âge du Slow :**
Coût d'environ 100 € pour la commune.
- ❖ **Compte rendu du Congrès de l'association des Maires Ruraux du 20 septembre dernier.**
- ❖ **Implantation local technique du réseau public bi-départemental de fibre à la maison.** Le local fera environ 50m² et sera implanté à côté du court de tennis
- ❖ **Arrêt de bus :**
Afin d'étudier la faisabilité et la sécurité d'un arrêt de bus aux Vernets et suite à la rencontre avec les services de Citéa, il y aura un **arrêt de bus provisoire**, route de Beauregard, au croisement du chemin des Vernets.



❖ **Voirie et sécurité :**

Dans le cadre de la vente d'une parcelle, quartier Pouyet, il est proposé que la commune récupère une partie de la parcelle afin de sécuriser l'accès à la départementale. Gérard SERRADURA doit prendre rendez-vous avec la Directions Départementale des Territoires afin de voir la faisabilité du projet.

Route des Mas : demande d'instauration d'un sens unique au niveau du triangle situé entre la route des Mas et la Route Départementale descendant à l'Ecançière.

❖ **Réglementation chasse :**

Chasseurs : non-respect des distances de chasse par rapport aux zones habitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

Absents excusés : Jacques DILLMANN ayant donné pouvoir à Jean-Noël FOURNAT Pierre-Olivier MACHON ayant donné pouvoir à Christophe VALLA

Secrétaire de séance : Alain BONNET



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14/10/2019

Aucune remarque n'étant prononcée, le procès-verbal est donc approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour peut donc être abordé.



VALENCE ROMANS AGGLO

Il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus, de mettre à disposition du public les rapports annuels sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ainsi que sur la qualité du service assainissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés prend acte de ces rapports pour l'année 2018.

- **Approbation rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018**
- **Approbation du rapport sur la qualité du service assainissement 2018.**



TARIFS LOCATIONS DES SALLES

Après présentation par Mme le Maire des tarifs de location des salles communales, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

DECIDE QUE LES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES RESTENT INCHANGES

Patronage				
Période hiver : 01/10 au 31/03			Tarifs 2020	
Période été : 01/04 au 30/09				
Personne habitant commune	la	Week-end	Eté	150 €
			Hiver	200 €
Personne habitant commune	la	Tarif journée en semaine	Eté/hiver	100 €
CAUTION			1000€	
ARRHES			Moitié de la location	
ERA				
Période hiver : 01/10 au 31/03			Tarifs 2020	
Période été : 01/04 au 30/09				
Personne habitant la commune		Week-end	Eté	400 €
			Hiver	500 €
Personne extérieure à la commune		Week-end	Eté	650 €
			Hiver	800 €
FÊTE DES LABOUREURS			200 €	
Associations locales		Journée (semaine) ou week-end	Eté	100 €
			Hiver	150 €
Associations intercommunales (Familles Rurales, FNACA, Harmonie Hostun)		Journée (semaine) ou week-end	Eté	150 €
			Hiver	200 €
Associations extérieures au canton		Journée (semaine) ou week-end	Eté	650 €
			Hiver	800 €
CAUTION			1500 €	
ARRHES			Moitié de la location	



DIT que les associations communales (Club des Boutons d'Or, le Sou des Écoles, Tennis Club, ACCA de Jaillans, Les Amis de Jaillans, le Comité des Fêtes, etc...) **bénéficient de la gratuité pour deux manifestations par an** et que les tarifs de location seront appliqués dès la 3^{ème} manifestation.

DIT que depuis le 1^{er} janvier 2016 les associations intercommunales (Familles Rurales, FNACA, Harmonie d'HOSTUN, Amicale des Donneurs de Sang, etc...) **bénéficient de la gratuité pour une manifestation par an**, et que les tarifs de location seront appliqués dès la 2^{ème} manifestation.

DIT que le tarif pour frais de chauffage/Electricité/Entretien est de 50 € pour l'ERA et de 30 € pour le Patronage.



TARIFS EMPLACEMENT FORAIN 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2002 il est perçu des droits au profit de la commune lors de l'installation des forains pour la fête des Laboureurs sur le parking de l'ERA et/ou de la place Granet.

Ces droits de places sont les suivants :

- Manège et auto-scooter de + de 40m² : 54€/manège
- Manège inférieur à 40m² et de + de 5m linéaires : 30 € /manège
- Manège inférieur à 5 m linéaires et confiserie : 20 €/ manège ou confiserie

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs

Dit que les emplacements seront délimités et octroyé par le Maire ou l'employé communal le mercredi précédant la fête si les droits sont acquittés.

Les droits de stationnement seront perçus d'avance et ce avant le 17 février 2020.

En cas de non-paiement une année, il n'y aura aucune reconduction les années suivantes.



LOCAL FIBRE OPTIQUE THD ADN

Jean-Noël FOURNAT porte à la connaissance du conseil municipal la convention qui sera signée entre le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et la commune de JAILLANS. Il s'agit en effet de préciser les conditions dans lesquelles la commune autorise le Syndicat à implanter les équipements.

Par implantation, il convient d'entendre l'étude, l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements.

La commune et le Syndicat s'entendront au préalable sur l'étendue et la teneur de l'installation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

ACCEPTE la convention et autorise Mme le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.



SARL NOS PRODUITS LO'CO- APPROBATION CONVENTION

Depuis le jeudi 21 novembre, une épicerie mobile s'installe sur la place Granet de 16h à 18h 30 une fois par semaine.

Une convention doit être signée entre la SARL Nos Produits Lo'Co et la commune. Aucune redevance de stationnement ne sera demandée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés accepte la convention et autorise Mme le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.



QUESTIONS DIVERSES

❖ **Bilan Chemin de peintres 2019** : Revoir la sélection des artistes. Baisse de fréquentation à JAILLANS.

❖ **Plaque commémorative Henri MARET, ERA Jaillans** : Présentation de la plaque et de l'enseigne à l'ensemble du Conseil Municipal pour validation.

❖ **Arrêt de bus provisoire « Les Vernets »** : suite à la demande de parents d'élèves, un point de ramassage scolaire chemin des Vernets est créé provisoirement. Une signalétique type zébra doit être réalisée et un bilan doit être réalisé afin de tester l'utilité de ce point de ramassage.

❖ **Rue des 3 Communes-L'Ecancière** : Afin de sécuriser la circulation rue des 3 Communes à hauteur de l'école maternelle, une modification de signalisation est étudiée avec les communes d'EYMEUX, d'HOSTUN, le Président du Syndicat de l'Ecole Maternelle ainsi que la Directrice de l'Ecole Maternelle.

❖ **Ecole Maternelle de l'Ecancière** :

📍 **Conseil extraordinaire du 17 octobre** : à compter du 1^{er} septembre 2020 les nouveaux horaires seront les suivants :

Anciens horaires	Nouveaux horaires
8h30 – 11h45	8h30 – 11h30
13h30 – 16h15	13h30 – 16h30

Une demande de dérogation a été faite par le Syndicat auprès de l'Inspection Académique.

Liste des travaux :

Cour de l'École et fuite sur toiture école.
Reprendre les peintures de signalisation des places de parking.

Prévisionnel effectifs :

2020 : 77 élèves

2021 : 71 élèves

❖ **Ecole primaire de Jaillans** Demande de rehaussement du portail à l'arrière

❖ **Inauguration de la mairie :** suite aux intempéries du weekend du 16 novembre l'inauguration a été fixée au samedi 8 février à 11 heures

❖ **Infos- vente de parcelles de bois :** Des parcelles de bois situées sur la commune de Beauregard-Baret sont en vente. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le propriétaire : Mme Françoise ROCHE au 06 82 15 10 31

❖ **Appartement au-dessus de la mairie :** suite à des fuites, des travaux de reprise de l'abergement de la cheminée sont à prévoir. Un rendez-vous est pris pour le 11 décembre avec l'expert de l'assurance de la commune pour évaluer les dégâts

❖ **Coupure téléphone :** en cas de problème téléphonique, il faut appeler le 3900.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Absents excusés : Christophe VALLA ayant donné pouvoir à Pierre-Olivier MACHON, Patrice CLAVASON ayant donné pouvoir à Isabelle ROBERT

Secrétaire de séance : Jean-Noël FOURNAT



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18/11/2019

Aucune remarque n'étant prononcée, le procès-verbal est donc approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour peut donc être abordé.



DEROGATION SCOLAIRE

Une demande de dérogation scolaire a été déposée en mairie afin d'inscrire un enfant originaire d'EYMEUX, à l'école primaire de Jaillans en Grande Section.

La commune disposant de toutes les infrastructures nécessaires à l'accueil des enfants, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

ACCEPTE SOUS RESERVE D'UN AVIS FAVORABLE DE Mme la Directrice du Groupe Scolaire F. EYNARD la scolarisation de cette enfant à la rentrée prochaine.

La famille devra présenter une nouvelle demande de dérogation à chaque changement de cycle. Soucieux du futur effectif de l'école primaire et de la cantine, le conseil municipal se réserve le droit d'examiner les dérogations au cas par cas, en ayant à l'esprit cette problématique et surtout en privilégiant les jaillannais.



DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS POUR PROJETS 2020

➤ **AMENAGEMENT DE SECURITE ET ACCES PMR ARRET BUS**

Dans le cadre du programme d'aménagement de sécurité et des travaux de mise aux normes et accessibilité de l'arrêt bus dont le montant est évalué à 6 450.00 HT, la commune décide de solliciter les différents organismes financeurs :

1. **Demande de dotation cantonale patrimoine 2020**
2. **Demande de subvention auprès de la Région**
3. **Demande de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés décide de solliciter tous ces organismes pour l'obtention de subvention dans le cadre de l'aménagement de sécurité et de mise aux normes et accessibilité de l'arrêt bus.



LISTE DES DIFFERENTS PROJETS POUR 2020

Mobilier mairie	Photocopieur de l'école primaire + contrat maintenance
Vitrine affichage extérieur mairie	Groupe électrogène
Micro-ordinateur	Congélateur + micro-ondes Salle des Fêtes
Destructeur de papier	Vidéoprojecteur mairie



RENOUVELLEMENT CONVENTION LPO

La convention signée pour une durée de 3 ans avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux arrive à échéance. L'objet de la nouvelle convention proposée par LPO est le renouvellement d'un Refuge LPO.



Elle serait conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature par l'ensemble des parties.

Le coût ainsi que le programme s'articulent de la manière suivante :

- **Année 4** : 760.50 € : Frais d'inscription, notice de gestion, suivi biodiversité, animations...
- **Année 5** : 762.50 € : Accompagnement à la mise en œuvre du plan de gestion, animations...
- **Année 6** : 1067.50 : Accompagnement à la mise en œuvre du plan de gestion, bilan du refuge et restitution, animations...

La commune s'engage à mettre en place une démarche de progrès sur le Refuge visant le respect de la Charte des Refuges dans son intégralité avant la fin de la durée de la convention.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour et une abstention **ACCEPTÉ** le renouvellement de la convention et **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tout document s'y référant.

DESIGNE Philippe AROD comme référent pour le suivi du Refuge LPO.



QUESTIONS DIVERSES

❖ **Stations d'épuration** : il a été constaté que les STEP sont très mal voire pas entretenues du tout. Les services de VALENCE ROMANS AGGLO ont été saisis par rapport à cette problématique et ils vont être relancés.

❖ **Compétence de l'eau** : VALENCE ROMANS AGGLO prend la compétence au 1^{er} janvier 2020. Le SIERS n'existera plus, mais les services de VRA ne pouvant pas gérer, le fonctionnement sera alors délégué au SIERS.

❖ **Compétence de l'éclairage public** : compte rendu fait par Alain Bonnet

❖ **Téléthon 2019** : 2037 € de dons

❖ **Sou des Ecoles** : compte rendu- participation à la sortie aux Clévos, goûter de Noël, projet théâtre, salon du livre, sorties scolaires.

❖ **Voirie** : quartier des Ayes, modification du cédez le passage.

❖ **Agenda** :

04/01/2020- 11h- Cérémonie de vœux et inauguration de la plaque Henri MARET.

26/01/2020 : Animation LPO, comptage des oiseaux des jardins.

27/01/2020 : Conseil Municipal.

08/02/2020 : Inauguration de la Mairie.

02/03/2020 : Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



DEMANDES DEPOSEES POUR ETUDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

DECLARATIONS PREALABLES

✚ M. Patrick **FOUR** – 10 impasse de Musan, le Pré Vert – Réfection de la peinture des volets avec changement de couleur.

✚ M. Yves **GASTOUD** -85A rue de Musan– Construction d'une piscine

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

DECLARATIONS PREALABLES

✚ Mme. Audrey **ARASZKIEWIEZ**- 405 chemin des Acacias - construction d'une piscine.

✚ M. Sylvain **DILLENSEGER** – 275C route de Serne- construction de 2 murettes

✚ PERMIS DE CONSTRUIRE

✚ M. Thierry **BERANGER** – 225 rue de la Jaille- Aménagement de combles et création d'une -fenêtre.

✚ M. Laurent **ABISSET** – 950 chemin d'Arthemoney – Aménagement d'une construction existante.

✚ Mme et M. Thibault **MOULIN**- Lotissement les Blés Dorés, 335C chemin du Prieuré- Construction d'une maison individuelle

✚ Mme Céline **AUBERT** et M. Yohann **DANNEROLE**- 255 D chemin du Prieuré- Construction d'une maison individuelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

PERMIS DE CONSTRUIRE

✚ ARDECHE DROME NUMERIQUE- Route de Beauregard- Parking tennis- Construction d'un local technique de 46 m²pour fibre optique.

PERMIS D'AMENAGER

Lotissement l'Orée du bois- chemin des Bois- mise en conformité par rapport à la loi sur l'eau



Des nouvelles de l'École Maternelle de L'Écancière...

- Le **PROJET** en Arts Plastiques autour du **PAPIER**

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre, Agnès VEYRE-SERRE - artiste plasticienne d'ANNONAY - est intervenue 5



journées au sein de notre école. Les enfants ont découvert la matière PAPIER (ses différentes textures, ses différents sons), les actions que l'on peut exercer sur cette matière (plier, écraser, rouler, torsader, déchirer) et le travail de l'artiste (œuvres de l'artiste exposées dans l'école).

Cette dernière a partagé son savoir-faire avec les enfants. Ce partage a abouti à la réalisation d'une œuvre collective.



Ces connaissances acquises seront également exploitées en classe. Merci à l'Association de Parents d'Elèves de L'Écancière de nous avoir permis de vivre et profiter de cette expérience.

- **L'arrivée de SAMY, SCOUT et SIDONIE**

Cette année, ce sont 3 petites souris qui sont arrivées dans l'école. Elles ont d'abord construit un nid avec tout le papier que nous avons stocké en prévision de la



venue d'Agnès VEYRE-SERRE. Elles ont grignoté des gâteaux, ramené du fromage...

Elles ont fini par nous demander si nous étions d'accord pour qu'elles passent une année avec nous. Elles veulent apprendre plein de choses en notre compagnie.

- Les **PORTES OUVERTES**

Les vendredi 22 et 29 novembre, les 3 classes ont ouvert leurs portes aux parents d'élèves. Les enfants ont présenté les parcours d'équilibre réalisés en salle de motricité, des ateliers, le travail réalisé depuis 3 journées avec Agnès VEYRE-SERRE, artiste plasticienne.

- Le **GOÛTER DE NOËL**

Comme chaque année, la semaine précédant les vacances, les élèves des 3 classes fabriqueront des sablés de Noël. Des parents viendront nous aider à cuisiner. Ces sablés seront ensuite partagés lors du goûter de Noël qui aura lieu le 20 décembre. Un goûter financé par notre association de parents d'élèves.

Bonnes vacances de Noël à tous



Trois petits sapins,

Trois petits sapins
Se donnaient la main
Car c'était Noël
De la terre au ciel.
Prirent le chemin
Menant au village
Jusqu'à l'étalage
D'un grand magasin.
Là, ils se couvrirent
De tout ce qui brille ;
Boules et bougies,
Guirlandes pour luire,
Et s'en retournèrent
La main dans la main
Par le beau chemin
De l'étoile claire
Jusqu'à la forêt
Où minuit sonnait,
Car c'était Noël
De la terre au ciel.
Jean-Louis VANHAM



AGENDA



JANVIER 2020

- ❖ **Judi 2 janvier - 14h** : Gouter du Nouvel An avec Marco IMPERATORI- Dancing de la Jaille
- ❖ **Samedi 4 janvier - 11h** : **Cérémonie des vœux – suivie par le dévoilement de la plaque en hommage à M. Henri MARET- Salle des fêtes de JAILLANS.**
- ❖ **Vendredi 24 janvier - 19h** : Soirée événement « les bronzés font du ski-Dancing de la Jaille.
- ❖ **Dimanche 26 janvier -10h/12h** : Opération d'observation au Refuge Enchanteur (Salle des Fêtes) des différents oiseaux des jardins en partenariat avec la LPO, ouvert à tous.
- ❖ **Judi 30 janvier - 20h** : Théâtre la Comédie Itinérante « Je crois en la forêt » Salle des Fêtes Henri MARET.

FEVRIER 2020

- ❖ **Samedi 1^{er} février – 12h** : Repas truffes Harmonie d'HOSTUN- Salle des Fêtes Henri MARET.
- ❖ **Samedi 8 février - 11h** : Inauguration Mairie-10 place de l'Eglise.
- ❖ **Dimanche 16 février -12h** : Retour de St Valentin. Repas dansant et show Joe DASSIN.
- ❖ **Fête des Laboureurs**
Samedi 22 février : soirée Clubbing salle des fêtes Henri MARET.
- Dimanche 23 février** :
 - ♣ **9 h 30 - Messe traditionnelle** – Eglise Ste Marie de JAILLANS.
 - ♣ **11 h – réception des bugnes** chez les Présidents (Elodie et Stéphane PEYSSON).
 - ♣ **Après-midi récréative** au Dancing de LA JAILLE.

Lundi 24 février :

- ♣ 12 h 30 – banquet traditionnel servi à la salle des fêtes Henri MARET.
- ♣ En soirée- soupe à l'oignon - dancing de LA JAILLE.

Mardi 25 février :

- ♣ En soirée – Bal masqué primé – salle des fêtes Henri MARET.

MARS 2020

- ❖ **Dimanche 15 mars** : 1er tour des élections municipales.
- ❖ **Dimanche 15 mars** : 2^{ème} salon des fèves-Familles Rurales-salle des fêtes Henri MARET.
- ❖ **Dimanche 22 mars** : 2^{ème} tour des élections municipales.
- ❖ **Vendredi 27 mars -16h-19h** : Collecte de sang-salle des fêtes Henri MARET



Déneigement

A toi Jaillanais que j'aime beaucoup mais qui deviens un peu grognon au 1^{er} flocon. Avant de t'emporter parce que ta route n'est pas encore déneigée

- ❖ Demande-toi déjà (avant de prendre cette route) si tu as un minimum d'équipements sur ta voiture.
- ❖ Rappelle-toi qu'il n'y a pas souvent de la neige à Jaillans et que tu vas survivre même si tu as ½ heure de retard.
- ❖ Sache que les agents techniques sont à pied d'œuvre avec leur matériel pour déneiger les 32 kilomètres de routes et chemins communaux.
- ❖ Sache surtout que tout cela prend forcément un peu de temps, surtout lorsque les chutes de neige ont été importantes après le 1^{er} passage du chasse-neige.
- ❖ Et enfin sache que tes enfants aiment ce manteau blanc qui te rend de mauvaise humeur !



SEL DE DENEIGEMENT

Les employés du service technique déposent comme chaque année des sacs de sel à certains points de la commune. Ces sacs sont prévus pour le salage de la chaussée en cas d'intempéries et ne sont pas destinés à être utilisés pour saler sa cour ou son allée privée.





06 43 11 87 90
Demandez Fred ou Ophélie
www.dancing-jaille.com

La boîte de ceux qui n'aiment pas les boîtes
Établissement réservé aux plus de 30 ans
Tenue correcte exigée

LE DANCING DE LA JAILLE
PRÉSENTE
JEUDI 2 JANVIER
Gouter Dansant
du Nouvel An
Bûche Pâtissière, Mandarine, Papillote
Coupe de Clairette



2020

Avec
Marco Imperatori
de 14h00 à 19h00

Venez fêter la Nouvelle année
avec nous autour d'un goûter de
Fête

20€

Dancing de la Jaille
(Drome 26)
06/43/11/87/90

(Sur Réservation)

ARTHUR JORKA
présente
JOE DASSIN
FOR EVER
pour les 40 ans de sa Disparition

49€

Retour de St Valentin
Dimanche 16 Fevrier
12h00 à Jaillans
DANCING DE LA JAILLE

Repas Dansant
Toutes Danses
+
Show Joe Dassin

Kir d'Accueil
Fois Gras de Canard Maison, Gelée à la Pomme, Mestun,
Compotée de Framboise
Pavé de Saumon Rôti Sauce Champagne
Soufflé de Butternut aux Eclats de Chataigne
Et Fricassée de Champignons des Sous Bois
Crottin de Léoncel et sa Verrine de Fromage Blanc
Fondant au Chocolat Sauce Fruits Rouges
Café
Coupette de Clairette

1 Rose pour
les Dames

Infos au 06/43/11/87/90
Réservation sur place ou en ligne sur www.dancing-jaille.com

Plus d'infos sur le site www.dancing-jaille.com



BOULANGERIE DE JAILLANS
04 27 63 06 34
Vos boulangers vous
souhaitent de passer
d'agréables fêtes de fin
d'année
Bonnes fêtes

La boulangerie sera ouverte lundi 23 décembre
toute la journée.

La boulangerie sera fermée à 17 heures
le 24 décembre.

Fermeture à 12h30 le 25 décembre.

Fermeture le 1^{er} Janvier 2020

Un grand éventail de desserts (buches crème au beurre, buches mousses, buches glacées) mais aussi de délicieuses préparations salées pour vos apéritifs ainsi qu'un grand choix de pains spéciaux vous sont proposés tout au long de cette période de fêtes.

Le Dancing de la Jaille présente à Jaillans
Soirée Evènement
LES BRONZÉS
font du Ski

Vendredi
24
Janvier
19h00

22€

Apéro Karaké/ Repas/Diffusion du Film sur Grand Ecran
Salade/Tartiflette/Dessert

Viens en Tenue de Ski et
on t'offre un Cocktail
Sur Réservation
06/43/11/87/90

LE COMITE DES FETES
FETE DES LABOUREURS

La traditionnelle fête des Laboureurs de notre village aura lieu cette année du 22 au 26 février 2020.

Les festivités débuteront le samedi soir avec la soirée Clubbing animée par GMS Project.

Dimanche matin, la journée débutera à 9h30 par la messe traditionnelle dans l'église de Jaillans.

Vers 11h, Elodie et Stéphane PEYSSON, notre couple présidentiel de l'année, seront heureux de nous accueillir à leur domicile pour la dégustation de bugnes, foujou et vin blanc. Espérons que la météo soit de bonne humeur.

L'après-midi se poursuivra avec une après-midi récréative au Dancing de la JAILLE. Soyez sûrs que les grands et les petits seront ravis de ce moment de convivialité comme c'est le cas chaque année.

Sans changement, le Lundi sera le jour du banquet traditionnel qui se clôturera par l'annonce du Dauphin. Et sa soirée sera l'occasion de déguster une bonne soupe à l'oignon.

Quant au Mardi-gras, ce sera bien évidemment le jour des masques et déguisements. Que l'on soit de petits ou de grands enfants, tout le monde se prête au jeu pour ce bal gratuit et primé pour tous. A vos masques, prêt, partez...

La fête se clôturera avec la salade de croupes. Repas ouvert à tous les Jaillannaises et Jaillannais gourmands ou curieux de cette verdure locale.

De grands moments de convivialité en perspective pour se réchauffer au creux de l'hiver.

Lorsque les beaux jours reviendront, n'oubliez pas que la première édition de l'inter-quartiers de Jaillans est prévue le 6 juin 2020. Motivez vos voisins et venez défendre vos couleurs pour cette journée qui s'annonce mémorable.

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année



JEUDI 30 JANVIER 2020 – 20 h
Salle des Fêtes Henri MARET
COMEDIE ITINERANTE
Comédie de Valence



Je crois en la forêt, en la prairie et en la nuit où pousse le maïs

« Sois sage et désobéis »

Désobéir, c'est mal. C'est du moins ce que l'on apprend aux enfants. Mais que faire lorsqu'un système avance vers le gouffre, et que s'opposer à ses règles devient le seul moyen d'éviter le pire ? Julie Cordier et Marianne Téton plongent le spectateur dans un futur proche pour interroger la notion de désobéissance et notre capacité à inventer de nouveaux mondes. Pétrie d'écologie, leur fable fait rageusement échos aux enjeux contemporains. La terre aura la parole, des choix seront faits, et les enfants porteront la révolte. Parce que c'est à eux que ce spectacle s'adresse, par eux qu'il existe, et que c'est à nous tous, avec eux, qu'il revient d'inventer les courages de demain

Texte **Julie Cordier** / Mise en scène **Marianne Téton** / avec **Marius Carreau et Adèle Grasset** / Lumières **Nicolas Diaz** / Son **Nicolas Perreau**/Création costumes **Dominique Fournier** / Avec le soutien du **Fonds d'aide à l'accessibilité du spectacle vivant-DRAC Auvergne Rhône-Alpes/Production La Comédie de Valence-CDN Drôme Ardèche/Coproduction Compagnie L'Orangerie/Avec le soutien du GEIQ-Théâtre compagnonnage.**

Réservations 04 75 48 83 99(mairie de Jaillans)
www.comedievalence.com



Cérémonie des vœux

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités

Samedi 4 janvier 2020

à 11 heures

A la salle polyvalente

pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Cette cérémonie sera suivie par le dévoilement de la plaque en hommage à M. Henri MARET.

L'Équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2020.

Plus d'informations et d'images

Sur le site internet : www.jaillans.fr

Comité de rédaction : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT,

Impression et distribution par nos soins.

[Préservez l'environnement](#)
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet
et restez connecté à votre village